



CONCOURS VAFC / NANCY

Match du
vendredi 26 octobre 2018



Article 1 : Objet

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, dont le siège social est situé 2, place de l'Hôpital Général à Valenciennes organise à l'occasion du match VAFC / NANCY du vendredi 26 octobre 2018, **un concours gratuit sans obligation d'achat**, sur sa Page Facebook « Valenciennes Métropole » le mardi 23 octobre 2018.

Article 2 : Modalités d'inscription

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, dans l'une des 35 communes de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole à l'exclusion des personnes impliquées dans l'organisation, la réalisation et la mise en œuvre du jeu, des agents de Valenciennes Métropole et des membres de leur famille et des élus de Valenciennes Métropole et des membres de leur famille.

L'organisateur demandera à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, la personne doit :

- Se connecter sur son profil personnel Facebook
- Se connecter sur la page de Valenciennes Métropole (<https://www.facebook.com/ValenciennesMetropole/>) pendant toute la durée du concours
- Commentez le post de Valenciennes Métropole en répondant correctement à la ou les questions posées
- Indiquer sa commune de résidence dans le commentaire

Toute participation ne remplissant pas les conditions du présent règlement sera considérée comme nulle.

Articles 4 : Désignation des gagnants et publication des résultats

La Liste des gagnants sera officialisée au plus tard le jeudi 25 octobre 2018 11h et sera affichée sur la page Facebook de Valenciennes Métropole. Les gagnants sont tirés au sort.

Article 5 : Dotations

Les lots sont offerts par Valenciennes Métropole.

Les lots sont composés de :

- 10x2 places pour le match du VAFC face à NANCY du vendredi 26 août 2018

Un lot de deux places est donné à chaque gagnant. Une seule dotation sera accordée pour une même personne physique.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature, ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Si un ou des gagnants ne pouvaient prendre possession de ces lots, il(s) n'aurai(en)t droit à aucune compensation.

Article 6 : Attribution des lots

La liste des gagnants sera affichée sur la page Facebook de Valenciennes Métropole.

<https://www.facebook.com/ValenciennesMetropole/>

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations aux gagnants avec les modalités de retrait leur seront envoyées par retour via la messagerie privée liée à leur profil Facebook mais aussi sur le post du concours (de façon publique).

Articles 7 : Modalités de retrait des lots

Les lots sont à récupérer au siège de Valenciennes Métropole du jeudi 25 octobre 11h au vendredi 26 octobre 12h30.

Adresse : 2, place de l'Hôpital Général à Valenciennes 59300

Horaires d'ouverture du siège de Valenciennes Métropole : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Article 8 : Conditions d'exclusion et annulation

Valenciennes Métropole ne pourrait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, elle est amenée à annuler, écourter ou reporter le présent jeu-concours.

Article 9 : Acceptation au présent règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect du dit règlement entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 : Dépôt du règlement

Ce règlement est visible sur le site internet de Valenciennes Métropole (www.valenciennes-metropole.fr).